

Deplacement enfant en train pour les vacances

Par sandrabdx, le 31/01/2012 à 14:55

Bonjour,

mon ex mari a pris la decision cette année que mes filles agées de 15 et 9 ans voyagerons seules dans le train qui les emmenera de Bordeaux a Marseille dans le jugement du divorce il était mentionné qu il devait assumer les deplacements comment puis je m y opposer Merci

Par cocotte1003, le 31/01/2012 à 15:56

Bonjour, pour savoir si vous pouvez vous y opposer il faut relire votre jugement. S'il n'est pas spécifié qu'il doit prendre vos enfants, il peut etre marqué qu'il peut envoyé une personne de confiance, ou les faire voyager à ses frais. si vous voulez vous opposer à sa décision, il vous faudra saisir le jaf pour motiver votre avis, cordialement